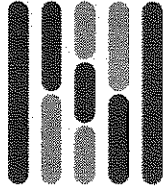


REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-61

SUPPRESSION DE POSTES

Date de la séance : 24 juin 2024  
Date de convocation : 18 mai 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 24  
Membres présents : 19  
Nombre de votants : 21

**Adopté à  
l'unanimité,**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

**Présents :** Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabelle AMEYE à Mme Anita LE MERRER.

**Absents excusés :** Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Natacha BRUNET.

**Secrétaires de séance :** Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,

**Madame le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de supprimer les postes libérés par les agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024, dont les nouveaux postes ont été créés par délibération dans les conseils municipaux précédents.

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 5 juin 2024, sur le projet de suppression d'emploi,

**Madame le Maire propose à l'assemblée la suppression des postes suivants :**

Grade	Nombre d'heures du poste	Nombre de postes
<b>Catégorie C</b>		
<i>Filière administrative</i>		
Adjoint administratif	35h	1
<b>Catégorie C</b>		
<i>Filière technique</i>		
Adjoint technique	32h	3
Adjoint technique	28h	1
Adjoint technique	35h	2

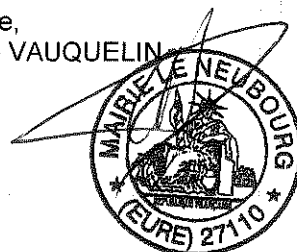
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

Fait à LE NEUBOURG, le 24 juin 2024.

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,  
Caroline CHOPIN



La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérécoeurs citoyens, accessible par le site [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr)